

JORF n°0084 du 10 avril 2015 page
texte n° 1

ARRETE

Arrêté du 8 avril 2015 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2011 relatif aux opérations de restructuration ouvrant droit au sein des directions départementales interministérielles au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

NOR: PRMG1508113A

ELI: <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/4/8/PRMG1508113A/jo/texte>

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2011 modifié relatif aux opérations de restructuration ouvrant droit au sein des directions départementales

interministérielles au bénéfice de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes en date du 11 avril 2014 ;

Vu les avis du comité technique de la direction départementale des territoires de l'Yonne en date du 18 avril 2014 et du 27 novembre 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales en date du 13 mai 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires de l'Ariège en date du 13 novembre 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Finistère en date du 16 décembre 2014,

Arrête :

Article 1

L'annexe de l'arrêté du 19 octobre 2011 susvisé est complétée par les cinq alinéas suivants :

« - fermeture de la délégation territoriale de Foix - Saint-Girons et de la délégation de Pamiers-Lavelanet de la direction départementale des territoires de l'Ariège ;

« - fermeture des sites de Quimperlé, Pont-l'Abbé, Landerneau, Saint-Renan et Carhaix et restructuration des sites de Concarneau, Quimper, Douarnenez, Chateaufort, Brest et Morlaix de la direction départementale des territoires et de la mer du Finistère ;

« - restructuration des sites de Capbreton, Parentis et Hagetmau de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes ;

« - fermeture de l'unité territoriale de Font-Romeu et réorganisation des sites de Prades et Céret de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

« - fermeture du service d'instruction des demandes de transports exceptionnels et restructuration du service d'application du droit des sols de la direction départementale des territoires de l'Yonne. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 avril 2015.

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général du Gouvernement,

Marc Guillaume